



communiqué

Date

Le 24 mars 1992

N° 58

Pour publication

LE CANADA SIGNE LE TRAITÉ CIELS OUVERTS

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Marcel Masse, ont annoncé que le Canada avait signé le Traité Cielles ouverts. C'est à l'occasion d'une cérémonie spéciale, qui a eu lieu aujourd'hui pendant la réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Helsinki, que M^{me} McDougall a signé le traité au nom du Canada.

Ce traité autorise chacun des pays signataires à survoler le territoire des autres signataires, après courte notification, afin de favoriser l'ouverture et la transparence en matière d'activités militaires.

Les Ministres ont fait remarquer que le Canada avait joué un rôle de premier plan pour concrétiser le traité. C'est en effet le premier ministre Mulroney qui a mis les choses en mouvement, à l'automne de 1989, en lançant une invitation aux participants de la première série de négociations qui a eu lieu à Ottawa en février 1990. Le Canada et la Hongrie ont procédé, en 1990 et 1992, aux vols d'essai qui ont contribué à démontrer que les dispositions du traité pouvaient être exécutées.

«Ce traité représente un grand progrès dans les efforts déployés en vue d'assurer la sécurité internationale, a déclaré M^{me} McDougall. Tous les pays signataires sont maintenant des partenaires qui s'efforcent concrètement d'établir un climat de confiance et de dissiper la méfiance.»

Selon M. Masse, «les Forces canadiennes ont joué un rôle critique pour ce qui est de prouver qu'il est possible d'atteindre les objectifs visés par le traité. Le ministère de la Défense nationale effectuera des vols d'observation, en vertu du traité, à partir d'une de ses bases».

Le Canada et la Hongrie sont les dépositaires du traité, en reconnaissance de leur contribution spéciale au mécanisme Cielles ouverts. Cela signifie qu'ils auront la garde des textes

juridiques du traité et qu'ils recevront les instruments de ratification et d'accession des autres pays signataires.

Une Commission consultative Ciel ouvert est actuellement constituée. Elle sera chargée de surveiller l'exécution du traité. Le Canada présidera la première réunion de la Commission à Vienne.

- 30 -

Pour tout autre renseignement, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

ou avec le :

Service de liaison avec les médias
Ministère de la Défense nationale
(613) 996-2353